



## Droit administratif du travail

Par **doudou**, le **20/12/2010** à **16:55**

Bonjour,

je suis agent d'accueil, dans un collège, logée par nécessité de service, depuis le 13 février 2009, je suis en congé maladie longue durée, suite à des agissements répétés dégradant mes conditions de travail, je viens de recevoir un courrier avec accusé de réception, m'indiquant qu'il mettait mon poste vacant fin 2010 début 2011, et m'oblige à quitter le logement au plus tard pour le 10 juillet 2011, mon arrêt va jusqu'au 12 février 2011 ne sachant pas si mon psychiatre va me faire reprendre mon travail le 13 février si c'est le cas je n'ai plus de poste et plus de logement, pourriez-vous me dire s'il est en droit de m'obliger à partir, veuillez agréer Monsieur mes salutations distinguées, dans l'attente de votre réponse  
Mme Durupt M Geneviève